Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

DÉLIBÉRATION N°2022-12-08/03 DU 8 DECEMBRE 2022 RELATIVE À LA DESIGNATION DU REPRÉSENTANT DU SMER LA TÉGÉVAL AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAXIMILIEN, SUITE À LA DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES PAR L'AGENCE DES ESPACES VERTS

## LE COMITÉ SYNDICAL

VU la convention constitutive du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN signée le 1er juillet 2013,

**VU** la délibération n° 2017-10-19/03 du 19 octobre 2017 approuvant l'adhésion du SMER au GIP Maximilien et de sa convention constitutive

VU la délibération de l'Agence des espaces verts de la Région lle-de-France (AEV) n° 22-113 du 18 novembre 2022 désignant les membres de l'AEV au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Tégéval,

VU le rapport présenté par Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Tégéval

## DÉLIBÈRE

Article 1 : le Comité syndical désigne :

- MMme...thachidia...HANIMi....., fonction, comme représentant titulaire au GIP Maximilien
- M/Mme.knistell\_NiASME, fonction, comme représentant suppléant au GIP Maximilien

<u>Article 3</u>: autorise Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER, à signer tous les actes relatifs à cette décision.

Article 4 : le montant annuel de la contribution sera imputé sur le budget du SMER la Tégéval.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

La Présidente du SMER la Tégéval

Madame Françoise LECOUFLE

SMER la Tégéval

SMER la Tégéval à l'AEV lie-de-France

Cité régionale de l'environnement 90-92 avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN

Tél.: 01 83 65 38 64

Mél: contact@lategeval.fr - www.lategeval.fr

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents : 5
Pouvoirs : 0

Pour: 5
Contre: 0

Abstention : 💍

Adoption:

